

Convention de preuve

Cher Confrère,

La transmission dématérialisée de résultats est soumise à des exigences imposées par l'État aux Laboratoires de Biologie Médicale (norme NF EN ISO 15189, décret n°2007-960 du 15 mai 2007).

Ces exigences peuvent se résumer ainsi :

- S'assurer de l'authentification de l'émetteur des comptes rendus et du destinataire (notion de non-répudiation),
- Tester l'exactitude des identifiants qui permettent la transmission électronique, par exemple : N° de fax, adresse de messagerie, code de cryptage, ...
- Vérifier l'intégrité des données figurant dans les comptes rendus télétransmis,
- Préserver la confidentialité des informations figurant sur les comptes rendus sur le lieu de réception.

Dans ce contexte **le laboratoire s'engage** sur la qualité des résultats transmis par voie télématique, garantie notamment par la qualification de nos systèmes informatiques et la robustesse des données transmises.

De même, **le destinataire** des comptes rendus de résultats doit s'engager quant à la confidentialité des conditions de réception des données, leur non modification et à la qualification des échanges en cas de changement de version du logiciel éventuellement utilisé. Le destinataire signalera tout problème rencontré lors de la réception des résultats.

Nous sommes ainsi tenus de mettre en place un contrat, ou « Convention de preuve », avec les destinataires de nos comptes rendus.

Vous souhaitez recevoir (ou continuer à recevoir) les résultats de vos patients par fax, ApiCrypt, HprimNet, BioServeur, afin de formaliser ces échanges, nous vous remercions de remplir **la fiche ci-jointe en page 2** lors de la réalisation de tests de diffusions de dossiers avec le laboratoire.

Nous vous remercions pour votre collaboration et vous rappelons que l'instauration de cette « convention de preuve » nous est indispensable pour la diffusion télématique des comptes rendus d'analyses.

La direction du laboratoire

Convention de preuve

Exemplaire à retourner au Laboratoire,

Renseigner l'adresse du site dans cet encadré, avant envoi auprès des prescripteurs

Nous vous demandons de bien vouloir comparer le compte-rendu test ci-joint au document qui vous a été transmis électroniquement et de nous retourner la présente convention complétée et signée.

NOM, Prénom du Correspondant :	
Date de réalisation des tests :	
Type de Protocole de transmission :	<input type="checkbox"/> Fax <input type="checkbox"/> ApiCrypt <input type="checkbox"/> HprimNet <input type="checkbox"/> BioServeur <input type="checkbox"/> Ne souhaite pas recevoir de résultats
Nom et version du logiciel médecin éventuel :	
Conformité : similitude des informations entre la version papier et la version électronique	<input type="checkbox"/> CONFORME <input type="checkbox"/> NON-CONFORME

Je soussigné ,

Atteste de la bonne réception du compte-rendu test et de la similitude des informations entre la version papier et la version électronique, et ceci en situation de confidentialité (matériel de réception à l'écart du public, droit d'accès réservé au personnel autorisé)
 M'engage à prévenir, dans les meilleurs délais, le Laboratoire Labazur en cas de problème rencontré lors de la réception des résultats

Fait à :

Le : __ / __ / ____

Signature du correspondant